

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 25 novembre 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17, 18 et 19 novembre 2021

2021 SG 70 Délibération proposant l'adoption du nouveau document-cadre « Pacte parisien de la proximité ».

M. Emmanuel GREGOIRE, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2511-3, L. 2511-25 et suivants ;

Vu l'article 6 de la délibération 2009 DDATC 112 portant mise en œuvre de la communication « Pour un meilleur service de proximité aux Parisiens » prévoyant l'élaboration d'une Charte d'arrondissement ;

Vu l'adoption de la Charte des arrondissements par la délibération 2010 DUCT 172 ;

Vu l'avis du Conseil de Paris centre en date du 8 novembre 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 5^e arrondissement en date du 2 novembre 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 6^e arrondissement en date du 2 novembre 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 7^e arrondissement en date du 8 novembre 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 8^e arrondissement en date du 2 novembre 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 9^e arrondissement en date du 8 novembre 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 10^e arrondissement en date du 3 novembre 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 11^e arrondissement en date du 8 novembre 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 12^e arrondissement en date du 9 novembre 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 13^e arrondissement en date du 8 novembre 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 14^e arrondissement en date du 9 novembre 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 15^e arrondissement en date du 8 novembre 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 16^e arrondissement en date du 2 novembre 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 17^e arrondissement en date du 2 novembre 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 18^e arrondissement en date du 8 novembre 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 19^e arrondissement en date du 9 novembre 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 20^e arrondissement en date du 3 novembre 2021 ;

Vu le projet de délibération, en date du 2 novembre 2021 par lequel la Maire de Paris propose l'adoption du nouveau document-cadre « Pacte parisien de la proximité » ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Emmanuel GREGOIRE, au nom de la 5^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : Le nouveau « Pacte parisien de la proximité » annexé à la présente délibération est adopté.

Article 2 : La Charte des arrondissements adoptée par délibération 2010 DUCT 172 est abrogée.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO